



05143685

Deposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de HUY, aux fins
de publicité au M.B. ou B.N.

05 OCT 2005
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/10/2005 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination

(en entier) **ISAPLY**

Forme juridique : société anonyme

Siege rue de la Croisette, 48, à Hannut

N° d'entreprise 0466 187 740

Objet de l'acte : MODIFICATIONS AUX STATUTS

Texte

D'un procès-verbal dressé par Maître Jean van der WIELEN, Notaire à Bassenge (Glons), le dix neuf septembre deux mil cinq, enregistré à Visé, le vgt et un septembre deux mil cinq, reg 5, vol 193, fol. 89, case 8, deux rôles, sans renvoi, aux droits de vingt cinq Euros, par l'Inspecteur Principal a i Ch BOSCH, il résulte que s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ISAPLY», ayant son siège social à Hannut, rue de la Croisette, 48, au capital social de SOIXANTE DEUX MILLE Euros, représenté par mille actions sans désignation de valeur nominale, constituée suivant acte reçu par Maître Jean van der WIELEN, Notaire de résidence à Bassenge (Glons), le cinq mai mil neuf cent nonante neuf, publié aux Annexes du Moniteur Belge du seize juin mil neuf cent nonante neuf, sous le numéro 990616-477, numéro d'entreprise 0466 187 740

L'assemblée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes :

I Modification des articles suivants des statuts pour mettre les références aux articles des lois coordonnées sur les sociétés commerciales en concordance avec le nouveau Code des Sociétés :

Les articles 10, troisième et cinquième alinéas, 14, 19, 28, 31, deuxième alinéa, et 34, sont modifiés ainsi qu'il était indiqué à l'ordre du jour

II Modification de l'article 3, relatif au siège social de la société

Le premier alinéa de l'article 3 sera dorénavant rédigé comme suit : « Le siège social est établi à Hannut, rue de la Croisette, 45/c. »

III. Prorogation du mandat des administrateurs actuels

Les mandats des administrateurs : Monsieur André HENRY, domicilié à Juprelle (Paifve), rue du Centenaire, 95, Président du Conseil d'administration et administrateur-délégué,

Madame HENRY-GOSSING, domiciliée à Juprelle (Paifve), rue du Centenaire, 95,

Monsieur Yves HENRY, domicilié à Juprelle (Paifve), rue du Centenaire, 97, administrateur délégué,

sont prorogés pour une durée de six ans. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de mars deux mil onze.

Les fonctions de Président du Conseil d'administration et d'administrateur délégué sont confirmées pour la même durée

Les mandats d'administrateur et de Président du Conseil d'administration sont gratuits. Monsieur André HENRY exerce son mandat d'administrateur délégué à titre gratuit

En ce qui concerne la gestion journalière, la société est représentée par les deux administrateurs délégués agissant conjointement

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

(s) J. van der WIELEN.

Notaire

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/10/2005 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

Déposés en même temps .

- l'expédition conforme du procès-verbal du 19 septembre 2005
- la coordination des statuts

JEAN VAN DER WIELEN
NOTAIRE
11 rue Curé Ramboux
4690 GILONS (Bassenge)
Tél. 047286 32 30 - Fax 047286 32 31
CCP 000-00035/351

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature